

LA LAÏCITE FACE A L'ISLAM

Compte rendu de la conférence du 12 octobre 2005

Les questions soulevées par Olivier Roy dans son livre *La Laïcité face à l'islam* sont mises en perspective lors de cette présentation à la lumière des derniers événements.

Ainsi, face à certains spécialistes qui défendent la spécificité de la « laïcité à la française » et qui ont vu, dans les attentats de Londres en juillet 2005, une « revanche intellectuelle » de ce modèle laïc, Olivier Roy observe que les mêmes formes de radicalisation existent dans les différents Etats européens indépendamment de leurs systèmes juridiques et politiques.

Pour voir apparaître le mot laïcité pour la première fois dans un texte de droit, il fallut attendre 1946. Il n'existe donc pas de laïcité juridique spécifiquement française, la loi fondatrice datant de 1905. D'autre part, l'idée selon laquelle l'arrivée de l'islam briserait un consensus sur l'identité républicaine est illusoire. En effet, ce consensus s'est construit sur l'acceptation des règles du jeu démocratiques et non sur un partage de valeurs communes. Par ailleurs, l'attitude de l'Etat français face au problème de l'institutionnalisation du culte musulman s'inscrit dans la continuité de la tradition gallicane, voire césaro-papiste, d'intervention de l'Etat dans le dogme. Le projet de formation des imams est à cet égard exemplaire. « Qu'est-ce qu'un imam laïc ? un imam qui respecte la laïcité ou un imam qui pense la religion dans un cadre laïc ? » Enfin, il ne peut y avoir de consensus sans acceptation de l'ensemble des aspects de la laïcité par les autorités religieuses des religions majoritaires sur le territoire français. Ce qui n'est pourtant pas le cas : les protestants demandent la remise en cause de la loi de 1905, les musulmans souhaitent un assouplissement des règles régissant le financement des lieux de culte...

L'arrivée de l'islam dans la société française agit en fait comme le révélateur d'une crise de l'identité française. Cette crise de l'identité nationale se manifeste par le bas (les banlieues) et par le haut (Bruxelles).

Il faut aussi éviter les analyses qui privilégient les aspects théologiques pour expliquer les problèmes consécutifs à l'émergence de l'islam au sein de la société française. La spécificité du corpus de l'islam n'explique en rien les problèmes que connaissent les sociétés musulmanes ou à minorités musulmanes en Occident. La question centrale est celle du poids de la tradition et non celle de la charia. Le véritable problème qui se pose aujourd'hui au sein des sociétés occidentales est l'affirmation d'un islam déconnecté du culturel. En France, les divisions de la communauté musulmane constituent aussi un défi pour des autorités en quête d'interlocuteurs « musulmans ».

Par ailleurs, à l'encontre des idées reçues, Olivier Roy s'efforce de déconstruire le lien entre terrorisme et importation des conflits du Moyen-Orient en Europe. Il constate que tous les acteurs du terrorisme se revendiquant de l'islam sont des *born again* européens puisque des produits de la déculturation. Le passage à l'acte violent a pour origine le processus d'intégration et n'est pas nécessairement précédé d'un passage dans les *madrasas* pakistanaises. Enfin, les terroristes ne sont pas dépendants des pétrodollars car le coût d'un attentat suicide est modéré, le coût des attentats de Londres ou Madrid serait estimé à 30 000 dollars.

Olivier Roy estime enfin qu'il faut repenser la laïcité ce qui signifie, de son point de vue, conserver le corpus juridique régissant les rapports entre religieux et politique tout en modifiant le rapport idéologique à la laïcité.